



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques Publiques
Interministérielles et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE GRIMAUTL

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2024-0130 du 20 mars 2024,

une enquête publique relative à la demande de deux permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 72,2 ha et d'une puissance totale de 60 MWc sur le territoire de la commune de GRIMAUTL, déposée par la SAS CONTIS 23 (GLHD), **sera ouverte du samedi 13 avril 2024 (9 h) au mercredi 15 mai 2024 (12 h)**, soit une durée de 33 jours consécutifs, à la mairie de GRIMAUTL.

Sont désignés Monsieur Gérard FARRÉ-SÉGARRA, Colonel honoraire de gendarmerie, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL, Inspecteur central des douanes, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier de demande de deux permis de construire comprenant une étude d'impact, l'attestation d'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et le registre d'enquête **seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 13 avril 2024 (9 h) au 15 mai 2024 (12 h), à la mairie de GRIMAUTL**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 13 avril 2024 au 15 mai 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- **soit par voie électronique**, à l'adresse e-mail suivante :

pref-photovoltaïque-grimault@yonne.gouv.fr

(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).

- **soit par écrit :**

- sur le registre « papier » déposé à la mairie de GRIMAUTL (89310), rue de la mairie,
ou

- courrier adressé à la mairie de GRIMAUTL (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, **le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public**, qui seront également consignées dans le procès-verbal, **à la mairie de GRIMAUTL, les :**

- **samedi 13 avril 2024, de 9 h à 12 h,**
- **jeudi 02 mai 2024, de 14 h à 17 h,**
- **mercredi 15 mai, de 9 h à 12 h.**

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie de GRIMAUTL, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Florian FILLON, responsable du projet pour la SAS CONTIS 23 (GLHD) - email : f.fillon@glhd.fr - Tel : 07.86.04.29.44.